



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

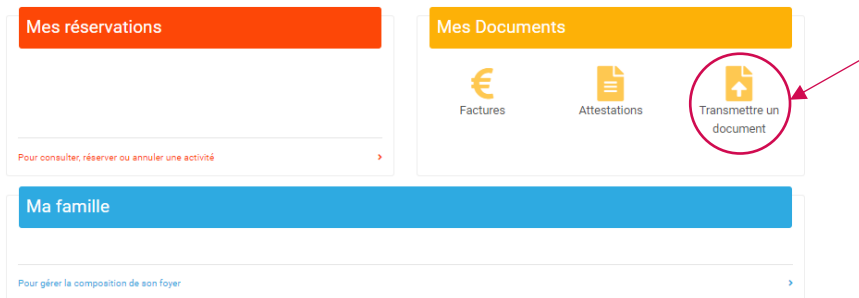
Pour valider l'inscription de votre enfant, plusieurs documents sont à fournir.

Via le portail famille

- ➔ Document « Autorisations parentales » (disponible dans l'onglet téléchargement)
- ➔ Assurance responsabilité civile
- ➔ Attestation CAF ou MSA
- ➔ Document « RGPD » (disponible dans l'onglet téléchargement)
- ➔ Jugement attestant du mode de garde (en cas de déchéance d'autorité parentale)

Attestation CAF mentionnant l'AEEH (*facultatif*) : La transmission de ce document n'est pas obligatoire. Toutefois, elle nous permet de bénéficier d'un soutien financier de la CAF pour le recrutement d'un animateur supplémentaire, contribuant ainsi à améliorer la qualité d'accueil de votre enfant. Ces informations restent strictement confidentielles.

Pour nous transmettre ces documents, rendez-vous dans votre espace sur le portail famille.



Remise en main propre (1 enveloppe par structure d'accueil)

Conformément à l'interdiction de conservation sous format informatisé, les documents suivants devront être remis sous enveloppe cacheté avec les nom et prénom de l'enfant.

Chaque structure fréquentée par votre enfant doit disposer de son propre dossier de santé. Merci de préparer autant d'enveloppes que de structures fréquentées, contenant chacune :

- ➔ Fiche sanitaire de liaison - cerfa-10008-02 (disponible dans l'onglet téléchargement)
- ➔ Copie du carnet de vaccination
- ➔ Copie du P.A.I. (si indiqué)

En l'absence des documents requis, le dossier d'inscription de votre enfant ne pourra être pris en compte.